AUX ARCHIVES DEPARTEMENTALES DE TARN-&-GARONNE,

LA COPIE MANUSCRITE D'ŒUVRES INCONNUES

DE JEAN-JACQUES LE FRANC DE POMPIGNAN

Les Archives départementales de Tarn-et-Garonne viennent d'acquérir un manuscrit unique du XVIII[e] siècle où il est écrit en page de titre[1] :

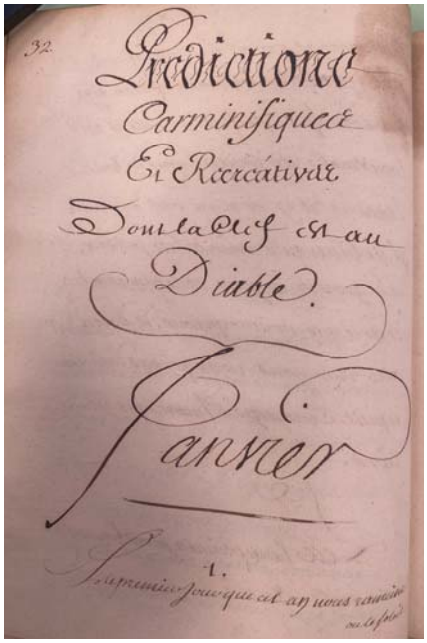
L'ALMANACH DU DIABLE,

Contenant des prédictions très-curieuses et absolument infaillibles

,

Pour l'année MDCCXXXVII.

Ce manuscrit n'est pas le texte original d'une œuvre inédite ou d'un ouvrage littéraire destiné à l'impression. C'est tout le contraire. Il s'agit d'une copie manuscrite de deux opuscules déjà imprimés et devenus introuvables car ayant été interdits par la censure[2]. Le volume « factice »[3] ainsi crée est très bien relié et le travail de copie est celui d'un professionnel. Il se compose de deux œuvres qui ainsi forment une suite, *L'Almanach du Diable pour l'année 1737* et de *L'Almanach du Diable pour l'Année 1738*, mais qui, à l'origine, ont été éditées séparément, en des lieux différents, à une année d'intervalle. Nous avons de bonnes raisons de penser que Jean-Jacques Le Franc de Pompignan pourrait bien en être l'auteur.


32.
Prédictions
Carminisiques
Et Recréatives
Pour la Vie et Mort du
Diable.
Janvier

Première page de *l'Almanach de 1738*, page 32 du recueil factice

[1] Cote AD82 : AD82 1 J 754.

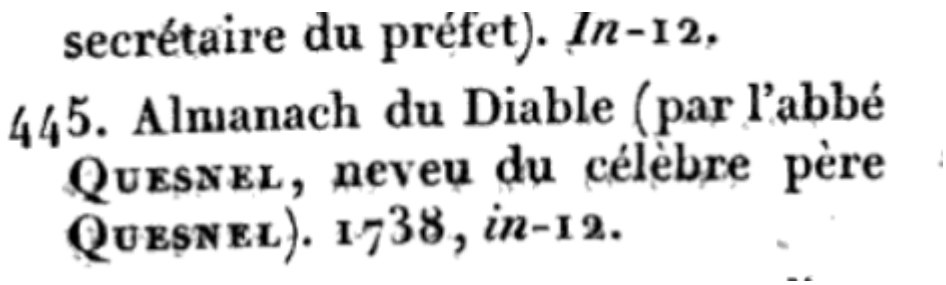
[2] De la page 1 à la page 31, les « *prédictions récréatives* » pour l'année 1737 et, à partir de la page 32, pour l'année 1738.

[3] Livre factice : ce terme appartient au jargon des bibliothèques et des bibliophiles. L'adjectif « factice » vise à distinguer le « recueil factice » du « recueil d'éditeur », constitué d'œuvres rassemblées par l'éditeur et vendu ensuite comme tel. Ce terme ne s'applique donc, en principe, qu'au monde de l'imprimé. Pourtant, il peut s'appliquer ici à un ouvrage manuscrit…

Ces titres ne figurent dans aucune des bibliographies consacrées aux œuvres du fondateur de notre Académie et rien dans leur formulation ne suggère que Le Franc de Pompignan pourrait en être l'auteur. Aucun de ses biographes, en particulier ni l'abbé Duffo, ni Theodore Braun, plus récemment, n'a même suggéré qu'il ait pu composer de tels ouvrages et aucune étude, à notre connaissance, ne l'a même envisagé. Pourtant, c'est en se référant à quelques lignes écrites en confidence à son ami Enlart de Grandval que l'on peut valider une telle hypothèse.

En effet, dans une lettre[4] du 3 février 1739, il écrit : « *Revenons à votre lettre à laquelle il faut répondre succinctement, mais en détail. Je persiste toujours à me fâcher contre la mauvaise nouvelle arrivée du Limousin, non seulement à cause de son absurdité, mais parce que même à Paris où les prétendues raisons de mon exil*[5] *ont été passablement solennisées, il n'a été nullement question de vers ni de satire. Je crois être à cet égard au-dessus du soupçon.* ***La Diablerie vous a donc scandalisé pauvre papiste ! Ce n'est pas ma faute, je vous avais prévenu*** **»**. Et, le 24 juin de l'année suivante, il aborde à nouveau ce sujet en ces termes : *« On m'a nommé avant hier à une place qui vaquait depuis quelques jours à L'Académie des Jeux floraux. Cela s'est fait avec de si grandes marques de distinction que je dois en être infiniment reconnaissant. Je serai reçu le vendredi prochain en huit. J'irai passer quelques jours à Toulouse pour cette espèce de cérémonie. Je vous enverrai mon discours aussitôt que je l'aurai prononcé.* ***Voici La diablerie de la nouvelle édition. Vous auriez tort d'en être scandalisé dans l'état où elle est. Des personnes d'une conscience très difficile l'ont lue et entendue plusieurs fois.*** *J'y ai joint deux autres polissonneries. C'est vous traiter bien cavalièrement ; vous vouliez du Virgile. Vous ne trouverez qu'un madrigal ».*

Ce mot de *diablerie*, employé par deux fois à un an d'intervalle par Lefranc, interpelle le lecteur car il semble désigner de manière abrégée ou approximative le titre d'une œuvre. Mais laquelle ? Aucun des titres cités dans les bibliographies de cet auteur ne nous éclaire. Cela nous amène donc à rechercher parmi les ouvrages publiés anonymement à cette époque (à la fin des année 1730), si l'un d'eux pourrait avoir dans son titre le mot *diablerie* (ou un mot de la même famille ou de sens voisin). Après des recherches, particulièrement dans les ouvrages de référence consacrés aux livres publiés sans nom d'auteur, on trouve un titre qui contient un terme proche par le sens, *L'Almanach du diable*. Barbier, (Antoine-Alexandre), dans son *Dictionnaire des ouvrages anonymes et pseudonymes*[6], en fait mention très sommairement, en l'attribuant à un certain abbé Quesnel, sans autre précision :


secrétaire du préfet). *In*-12.

445. Almanach du Diable (par l'abbé Quesnel, neveu du célèbre père Quesnel). 1738, *in*-12.

[4] Fonds Enlart de Grandval, Archives départementales de Tarn-et-Garonne, cote AD82, 117 J 1. Ces lettres viennent d'être publiées.

[5] Son exil à Aurillac entre mars et septembre 1738, peut-être en raison de la publication de son *Discours sur l'intérêt public,* prononcé à la séance d'ouverture de l'année judiciaire de la Cour des aides de Montauban, en novembre 1737.

[6] Barbier (Antoine-Alexandre). *Dictionnaire des ouvrages anonymes et pseudonymes*, Paris, Imprimerie bibliographique, 1806 2 vol.

Toutefois, on ne sait pas si Barbier fait référence à *l'Almanach du Diable pour l'année 1737*, paru fin 1736/début 1737 ou à celui pour l'année 1738, paru un an plus tard. Ces deux almanachs sont en revanche parfaitement identifiés dans les catalogues des grandes bibliothèques publiques et par les bibliophiles. Les libraires vendant des livres anciens en considèrent les exemplaires imprimés ou manuscrits comme *rares.* Qu'il s'agisse de celui de 1737 ou de celui de 1738, l'attribution de l'œuvre à cet abbé Quesnel est acquise sans discussion, car, sur la question des « anonymes », Barbier fait autorité.

Toutefois, un autre érudit n'est pas du même avis. John Grand-Carteret dans son étude sur *Les Almanachs français*[7], signale aussi l'ouvrage mais l'attribue à un certain Castres du Crancy. Il complète sa notice par ce bref commentaire : « *Curieux pamphlet, en vers qui eut une vogue extraordinaire, qui assaillit de ses épigrammes tous les personnages du moment, magistrats, prélats, hommes littéraires.…. »*. Il mentionne ensuite d'autres éditions, puis signale *l'Almanach pour l'année 1738,* en commettant toutefois une erreur car cette édition, contrairement à ce qu'il écrit, n'est en rien identique à celle de l'année précédente :

« *139.- ALMANACH DU DIABLE POUR L'ANNÉE 1738. Aux Enfers, avec Privilège. S. 1.. In-24.*
Cet almanach entièrement gravé, avec titre et frontispice illustrés, est identique comme texte au précédent « Almanach du Diable » pour 1737. »

Ayant des doutes à ce propos, il cite, en bas de page, un autre érudit qui, lui, mentionne le même almanach mais avec une date erronée (1788), dont le propos liminaire est adressé à la R** de H*. Or, s'agit bien de cette nouvelle version de l'*Almanach* dont il reproduit la page de titre :



Titre et frontispice de *l'Almanach du Diable* pour 1738,
d'après un exemplaire appartenant à M. Paul Lacombe cité par Grand-Carteret

[7] *Les almanachs français : bibliographie-iconographie des almanachs, années, annuaires, calendriers, chansonniers, étrennes, états, heures, listes, livres d'adresses, tableaux, tablettes et autres publications annuelles édités à Paris : 1600-1895*. J. Alisie et Cie, Libraires-Editeurs, Paris, 1896, articles 135/136/137/139, p. 43-45.

Un pastiche d'almanach au ton humoristique

L'Almanach du Diable (pour 1737, comme pour 1738) est donc connu des érudits comme étant une œuvre satirique et facétieuse, voire polémique, qui a connu une diffusion, large, disent certains, plutôt confidentielle, assurent d'autres, d'abord comme ouvrage imprimé puis, sous forme de copies manuscrites, autour des années 1739/40, celui-ci ayant été interdit et les exemplaires saisis par la police. Mais l'examen de leur contenu est intéressant et pourrait nous fournir des indications utiles sur son, ou ses auteurs.

Ces deux opuscules imprimés ressemblent à des almanachs comme il en existe beaucoup à l'époque, mais le lecteur comprend rapidement qu'il ne s'agit en réalité que d'un pastiche d'almanach qui n'a d'autre but que de regrouper un ensemble composite d'épigrammes humoristiques visant à l'amuser[8].

Ces épigrammes ont pour dénomination commune « *Prédictions carminifiques*[9] *dont la clef est au diable* ». Groupées par mois, de janvier à décembre, elles sont au nombre de soixante-sept (ou huit, selon les versions) pour l'Almanach de 1737 et de soixante-douze, pour celui de 1738, soit généralement cinq à six par mois. Elles se présentent sous la forme de courts poèmes, (les vers sont le plus souvent des octosyllabes ou des décasyllabes, au nombre de huit à dix, parfois moins) ; la qualité de la composition est plutôt soignée mais la métrique est assez approximative, qu'il s'agisse du nombre de syllabes ou de la rime. Au bas de certaines, on trouve des notes explicatives ; chacune est complétée par une « clef », sorte de titre, qui en éclaire le sens. Selon les éditions, ces clés se trouvent au bas de l'épigramme ou dans un tableau récapitulatif à la fin du texte. Ainsi présentées elles sont pour le lecteur ou l'auditeur, une réponse pour un jeu de devinettes dont l'épigramme est la question.

Ces fausses prédictions, à l'exception, de quelques compliments aimables, sont des propos satiriques ou des moqueries parfois féroces. Les noms des personnes incriminées ne sont que rarement cités dans le texte même de l'épigramme, ce qui invite le lecteur à deviner le véritable sujet du scandale ou du ridicule - réel ou supposé - d'une situation ou d'une personne. S'il ne trouve pas la réponse, la « clé » peut lui venir en aide. La fiabilité des prédictions est d'autant plus certaine qu'elles mentionnent des faits du passé.

Ces *Almanachs du Diable* sont donc bien l'œuvre d'un auteur facétieux qui cherche à amuser son lecteur. En pastichant l'almanach, simple « outil » de la vie quotidienne, pour le transformer en un moyen d'expression littéraire, il fait preuve d'originalité éditoriale. Partant de ce qui n'est à l'origine qu'une banale compilation de pièces en vers humoristiques, il fait une véritable œuvre de l'esprit. Le comique se trouve donc à deux niveaux de lecture, le premier est celui de la parodie d'un genre, celui de l'almanach, le second est celui d'un recueil de satires à propos des grands de ce monde, des querelles religieuses et des événements de la vie littéraire

[8] Ils sont consultables en ligne, sur Google Livres :
- Pour l'almanach de 1737 :
Almanach du diable, contenant des prédictions très-curieuses et absolument ... - Pierre Quesnel - Google Livres
-Pour l'Almanach de 1738 :
https://books.google.fr/books?id=RE58t6ImBJAC&printsec=frontcover&hl=fr&source=gbs_ge_summary_r&cad=0#v=onepage&q&f=false

[9] carminifiques : néologisme forgé pour l'occasion à partir de l'adjectif « carminatif » : étymologie : xv^{e} siècle, emprunté du latin médiéval *carminativus,* dérivé de *carminare,* « carder la laine », d'où « purifier, nettoyer » ; dans le domaine médical : (Vieilli) : qui favorise l'expulsion des gaz intestinaux. *Clystère carminatif.*

du moment. L'astuce de notre auteur est d'avoir amalgamé ces deux composantes en un ensemble qui fait illusion.

Chacun des *Almanachs* débute comme il convient à tout ouvrage sérieux, par une *Dédicace* ou une *Préface*, suivies d'un *avertissement au lecteur,* le tout complété par la transcription de l'*Approbation* et du *Privilège*. Tout lecteur, même peu attentif, comprend qu'il s'agit d'une parodie burlesque destinée à conforter la fiction littéraire d'un ouvrage écrit par le Diable. Dans un *Avertissement* liminaire, de l'almanach pour l'année 1737, l'auteur, afin d'éviter le moindre quiproquo, met en garde son lecteur, en lui expliquant qu'il ne doit pas s'attendre à trouver le calendrier qui figure dans tout bon almanach :

« Vous serez peut-être étonné d'abord, ami Lecteur, de ne trouver ni fêtes, ni saints, ni calendrier, à la tête de cet almanach. Mais votre surprise cédera dès que vous aurez fait réflexion au titre qu'il porte. Vous savez que nous n'avons jamais été assez amis, ces messieurs et moi, pour travailler à la gloire les uns des autres. J'aurais sans doute pu suppléer par un calendrier de ma façon ; car vous n'ignorez pas, comme l'a fort bien dit un de vos Pères de l'Église, que le Diable a ses martyrs et ses dévots.

Les Almanachs du diable, *recueils d'épigrammes satiriques interdits par la censure*

Tous les auteurs, célèbres ou obscurs, ont composé des épigrammes. Au XVIII^e^ siècle, elles circulaient dans les salons et dans la société sous forme de petits billets manuscrits ou imprimés. C'était l'arme absolue pour tuer le ridicule. Quoi de mieux en effet que d'attaquer ses ennemis en mettant de son côté les rieurs ? Cette stratégie de la moquerie a été très employée par certains écrivains. Voltaire en a été un virtuose. Malgré tout, cette arme contre le « ridicule », fait rarement l'objet d'une exploitation littéraire sous forme de recueils imprimés vendus par les libraires patentés. Elles étaient plutôt rares aussi dans la presse sérieuse comme *Le Mercure* ou *Le Journal des Savants*, en revanche, des copies manuscrites de pièces isolées (fugitives, comme l'on disait alors) étaient diffusées en ville de manière éphémère[10].

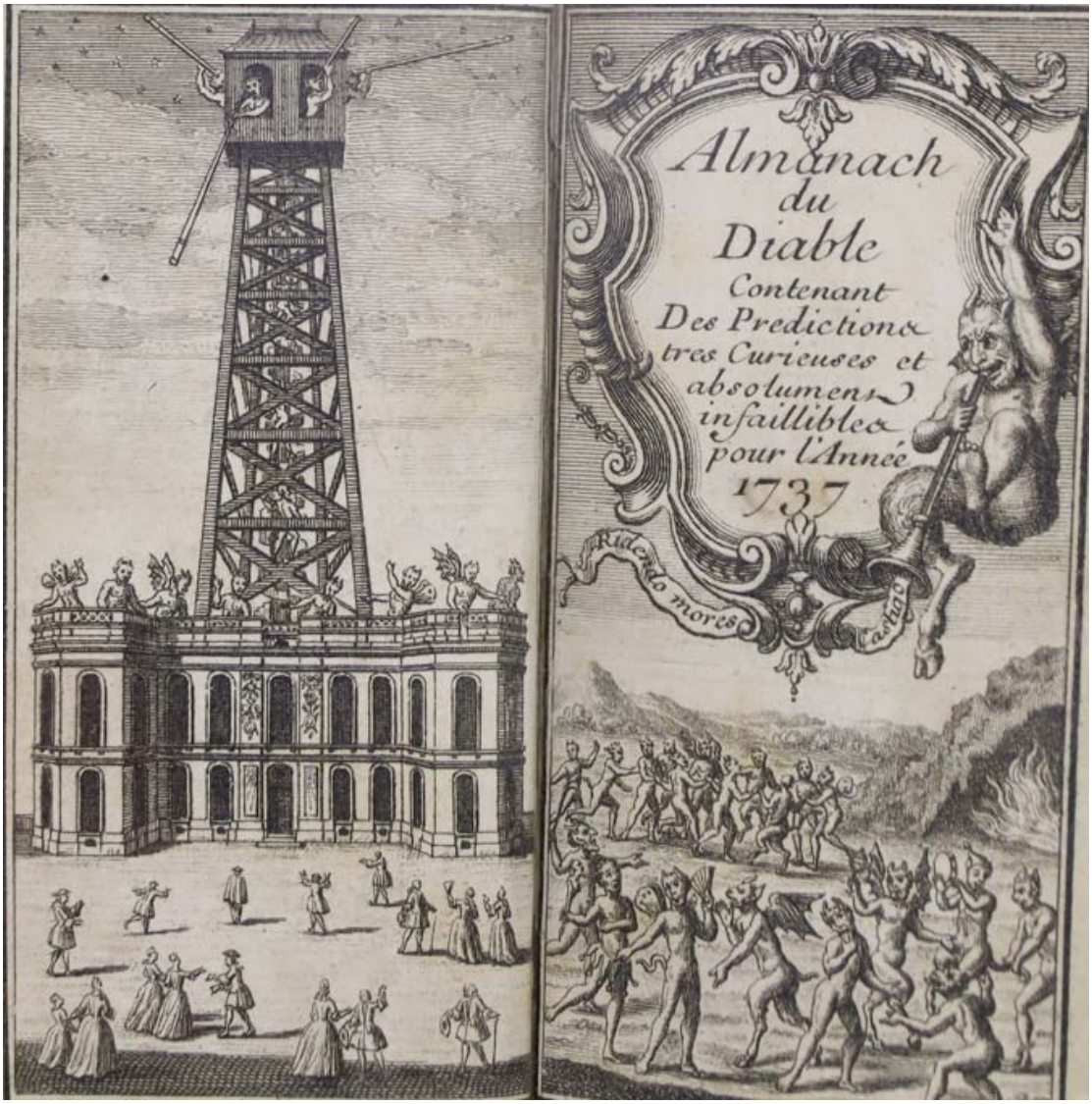
Comme ils égratignent quelques personnes ou quelques institutions, peu sensibles aux charmes de l'humour satirique, surtout si elles en sont les victimes, on comprend qu'on ait voulu empêcher leur diffusion. Mais ces recueils étant anonymes et leur édition subreptice, la tâche est difficile pour les censeurs et la Police. On s'y moque joyeusement de quelques auteurs, en particulier de Voltaire, qui n'apprécie pas de se trouver dans la situation de « l'arroseur arrosé. ». Dès les débuts de la diffusion de la première édition *l'Almanach pour l'année 1737*, il active ses réseaux pour tenter d'en savoir plus, alors qu'il s'est réfugié au château de Cirey, propriété de son amie la marquise du Châtelet[11]. En lisant sa correspondance[12], on suit pas à pas son enquête. Malgré une indifférence affichée, il est inquiet. Il harcèle en vain ses contacts parisiens, pour en démasquer l'auteur. Pour répondre à ses réclamations (mais aussi à bien à celles d'autres personnes influentes), des poursuites sont diligentées par le lieutenant général

[10] Voir sur ce sujet : Moureau, François, *Répertoire des nouvelles à la main. Dictionnaire de la presse manuscrite clandestine (16e -18e siècle)*. Oxford, Voltaire Foundation, 1999. Ces *nouvelles à la main*, souvent moyen de désinformation, sont devenues, au XVIII^e^ siècle, une forme de concurrence de la presse qui a pignon sur rue. Elles ont été rarement combattues par le pouvoir politique, qui les a souvent utilisées dans des buts de propagande. Le fait qu'elle soient manuscrites et diffusées clandestinement a accru leur intérêt pour la bonne société souvent frondeuse et friande de scandales.

[11] Il risquait à nouveau d'être emprisonné à la Bastille et a préféré prendre le large en profitant de l'hospitalité d'Emilie du Châtelet dont le château de Cirey, proche de la Lorraine, constituait un repli sans risque.

[12] *Correspondance*, année 1737, *Œuvres complètes de Voltaire,* tome 34, Paris, Garnier, 1880. Et Besterman, *Correspondance de Voltaire*, vol.1, page 916.

de Police de Paris[13] qui ordonne finalement de brûler les exemplaires qu'on pourra saisir. D'après les archives de la Chambre syndicale de la librairie, des exemplaires imprimés sont effectivement saisis. Mais cela ne décourage par les libraires-éditeurs qui impriment de nouvelles éditions de l'Almanach pour 1737, ni l'auteur qui en prépare une nouvelle mouture pour l'année suivante.



Frontispice et page de titre de l'édition conservée
par le Musée Louis Médard, Bibliothèque de Lunel.

[13] Sous l'Ancien régime, trois pouvoirs distincts, exerçaient leur autorité dans le domaine des Lettres : le Garde des Sceaux, au nom du Roi, pour la censure et l'octroi des privilèges, le Conseil d'Etat pour la nomination et la révocation des imprimeurs et libraires, les saisies et les suppressions d'ouvrages, le Parlement, instance suprême de justice, pour les poursuites et les condamnations en forme à l'égard des auteurs comme des ouvrages. À eux s'est ajouté le lieutenant de Police de Paris qui depuis 1700 avait autorité exclusive sur la Chambre syndicale de l'Imprimerie. Ses attributions allèrent s'élargissant graduellement jusqu'à ce qu'il se vît, en septembre 1725, formellement investi d'une juridiction générale et autonome sur l'imprimerie et la librairie sur la totalité du royaume. Cette juridiction nouvelle modifie alors profondément le régime de la presse, en constituant une administration particulière de la république des Lettres, dont le chef de la police parisienne devient le tuteur et l'intendant.

Après une première édition composée à la fin de 1736[14], (suivie d'une contrefaçon presque dans le même temps) est imprimée quelques mois plus tard une nouvelle édition tout aussi contrefaite mais qui mentionne cette fois un nom d'auteur, M. Castres de Crenay[15]et qui comporte quelques modifications mineures et une nouvelle prédiction. Peu après, devant le succès populaire de l'opuscule, est publiée une « *Critique et contre-critique de l'Almanach pour l'année 1737* »[16], avec des clés explicatives et enfin un nouvel « *Almanach du Diable pour l'Année 1738* »[17], comprenant des prédictions entièrement nouvelles mais en s'inspirant de la présentation de celui de l'année précédente.

D'autres *Almanach*s voient le jour la même année comme *l'Almanach de Dieu*[18] qui est une sorte d'imitation de celui du Diable et qui est constitué d'un ensemble de panégyriques des grandes figures du Jansénisme. Peut-être parce que des versions imprimées sont saisies et que l'ouvrage dans sa version imprimée est difficile à trouver, des particuliers font ou font faire des copies pour leur bibliothèque personnelle[19]. Diffusés en province grâce au colportage, peu d'exemplaires ont survécu à cette traque, même si l'on peut trouver aujourd'hui *L'Almanach du Diable pour l'année 1737* (ou pour l'année 1738), dans certains catalogues des bibliothèques publiques.

Comme les recherches de la police n'aboutissent pas, chacun propose une attribution plus ou moins fantaisiste. Outre le nom de Castres de Crenay dont on ignore tout et aussi celui de l'Abbé Des Fontaines, comme le suggérait Voltaire, on avance d'autres noms comme celui de Pierre Quesnel, neveu de Pasquier Quesnel[20], grand partisan du Jansénisme. Ce Pierre Quesnel, né à Dieppe entre 1695 et 1699, est mort à La Haye, en février 1774. Il est connu sous divers pseudonymes (abbé Des Champs et, plus couramment Bénard) et aurait collaboré avec son frère cadet, Bellemare-Quesnel, ou Bénard le Boiteux, à la composition de *l'Almanach du Diable*. Pour d'autres, ce serait ce frère qui, seul, en aurait été l'auteur. Mais l'affaire n'a pas été élucidée car Bellemare le boiteux a été arrêté et emprisonné à la Bastille, le 11 avril 1738 sur cette incrimination et pour être soupçonné également d'être l'auteur d'un recueil de

[14] ALMANACH DU DIABLE OU PRÉDICTIONS CARMINIFIQUES dont la Clef est au Diable, imprimé dans les Enfers et permis de distribuer dans les Royaumes et Villes. Signé : Pluton, avec Paraphe et, plus bas, Léviatan. L'explication des Aditions (sic) sont à la fin de l'ouvrage. À Amsterdam, chez Monsieur Lucifer. M. DCC. XXXVII. Bibliothèque de Lunel, Fonds Médard cote L081 ; une autre édition avec « des notes et des augmentations », Aux Enfers, 1737.

[15] Dans l'ouvrage intitulé *Les almanachs français : bibliographie-iconographie des almanachs, années, annuaires, calendriers, chansonniers, étrennes, états, heures, listes, livres d'adresses, tableaux, tablettes et autres publications annuelles éditées à Paris : 1600-1895*, l'auteur, John Grand-Carteret, signale l'ouvrage en faisant référence à une édition dont l'auteur est M. Castres du Crenay et le libraire-éditeur « Aux enfers ». Il précise qu'une réimpression a été réalisée à la même datant porte la mention « nouvelle édition revue et augmentée, in-18.

[16]*Critique et la contre critique de l'Almanach du diable pour l'année 1737*, [sans nom d'auteur], Imprimé aux Enfers, Bibliothèque de l'État de Bavière.

[17] *Almanach du Diable pour l'année 1738,* sans nom d'auteur, Aux Enfers. Bibliothèque d'État de Bavière Contient une dédicace à la Reine de Hollande, un avis au lecteur, soixante-douze prédictions organisées en sections pour chacun des douze mois de l'année, une palinodie et un nouveau privilège. Il est conçu sur le modèle de celui de 1737. Les prédictions sont également des épigrammes ayant pour sujet l'actualité théâtrale ou les conflits au sein de l'Église.

[18] *Almanach de Dieu pour l'année 1738* dédié à Mr. Carré de Montgeron conseiller au Parlement de Paris. Se trouve dans le même volume relié que *L'Almanach de Diable* dans le fonds Médard de la Bibliothèque de Lunel. Carré de Montgeron, Louis-Basile (1686-1754) est un Janséniste parmi les plus fanatiques. Il ose présenter lui-même son ouvrage *La Vérité des miracles opérés à l'intercession de M. de Pâris et autres appelants, démontrée contre M. l'Archevêque de Sens***,** au roi Louis XV. Quelques heures après, il est emprisonné la Bastille, avant d'être transféré jusqu'à la fin de ses jours à la forteresse de Valence.

[19] Les copies manuscrites de *l'Almanach du Diable* sont rares. Nous avons pu en identifier quatre, y compris celle des Archives départementales du Cantal. L'une est détenue par Bibliothèque historique de la Ville de Paris, (cote : 8-MS-4777), deux ont été proposées lors de ventes aux enchères à l'Hôtel Drouot de Paris.

[20] Pasquier Quesnel : Oratorien français, né à Paris, connu pour être l'auteur des *Réflexions morales*, ouvrage d'inspiration augustinienne, il est une grande figure du Jansénisme. Il reste jusqu'à sa mort, en 1719, très actif dans les affaires des jansénistes réfugiés aux Pays-Bas et dans la lutte contre la constitution *Unigenitus*.

pamphlets hostiles à l'archevêque de Paris ayant pour titre *Les Sarcelades*[21]. Il n'aura pas l'occasion de se disculper car il se suicidera le 30 juin suivant, par pendaison, ce que note le registre des prisonniers de la Bastille[22].

Antoine-Alexandre Barbier dans son *Dictionnaire des ouvrages anonymes*[23], ne retiendra que le nom de Pierre Quesnel et cette attribution sera ensuite reprise de notice en notice, par tous les bibliophiles ou les marchands de livres anciens, dès le début du XIX^{e} siècle. Il n'y a rien dans cette attribution de très scientifique, ni de très convaincant. Seul, Barbier a fait sienne cette seconde attribution mais son argumentaire est peu étayé.

Le Franc de Pompignan auteur des Almanachs du diable

Outre ses aveux à Enlart de Grandval, d'autre indices, mais plus littéraires cette fois, confortent la justesse de cette attribution. On peut développer ainsi les arguments suivants :

1) *Un rapprochement avec* son Voyage de Languedoc et de Provence :

Une comparaison entre *L'Almanach du Diable,* composé en 1736 et *Le Voyage de Languedoc et de Provence*, une œuvre écrite par Lefranc en 1740, met en lumière de nombreuses similitudes. Dans l'un comme l'autre cas, nous avons de courtes pièces en vers ayant fait l'objet d'un assemblage a posteriori, alternant prose et vers ; les deux œuvres ont des visées satiriques et humoristiques ; les attaques anticléricales y sont nombreuses ; l'écriture est à plusieurs mains et la diffusion clandestine a donné lieu à de multiples éditions et réimpressions.

2) *Bien que dans ses ouvrages imprimés, on n'en trouve aucune trace, Lefranc a écrit de nombreuses épigrammes :*

On pouvait avoir des doutes sur la capacité de Lefranc à composer des épigrammes satiriques car ce que nous connaissons de lui ce sont les odes, les épîtres ou les hymnes qu'il a publiés dans les différents recueils de ses poèmes, en particulier, dans son édition de 1784 des *Œuvres du marquis de Pompignan*. Pourtant la découverte récente d'une épigramme de Lefranc dans ses lettres à Enlart de Grandval, nous oblige à penser autrement. Il s'agit d'une épigramme

---

[21] *Les Sarcelades*, *Mémoires, notes et anecdotes intéressantes sur la conduite de l'Archevêque de Paris & de quelques autres Prélats François : Le Philotanus, et le portefeuille du Diable, Ouvrage absolument nécessaire à ceux qui veulent prendre une juste idée des maux que l'Eglise a soufferts pendant le règne de la ci-devant soi-disant Société de Jésus.* Ce recueil est en réalité de Nicolas Jouin. Il s'agit d'un recueil de harangues polémiques écrites entre 1730 et 1754, ciblant la hiérarchie ecclésiastique parisienne et jésuite, en faisant parler des hommes rustiques (et fictifs) de la paroisse de Sarcelles, dans un style littéraire volontairement populaire.

[22] *Personnes qui ont été détenues à la Bastille depuis l'année 1660 jusques et compris l'année 1754, » principalement pour composition, impression ou distribution de livres défendus et de libelles.* Paris, 1700-1800, Bibliothèque nationale de France. Département des Manuscrits, n° 143, p. 309. En lisant les pages de ce registre durant ces années 1735-1740, on voit que la plupart des prisonniers de la Bastille sont des personnes de conviction janséniste qui ont écrit ou diffusé des pamphlets ou des libelles contre l'Église.

[23] Barbier, Antoine-Alexandre (1765-1825, (*Dictionnaire des ouvrages anonymes et pseudonymes*, Paris Imprimerie bibliographique 1806 2 vol. in-8, LXXVI + 522 et 678 p. Barbier (1765-1825), dans ce dictionnaire publié entre 1806 et 1809, a commis de nombreuses erreurs. Ainsi en est-il de *L'Essai sur la dernière révolution de l'ordre civil en France*, qui est un ouvrage anonyme publié à Londres, d'abord en 1780, puis, dans une seconde édition, en 1782. Pour Barbier l'auteur était un magistrat d'Avignon, Gabriel Raimond Jean-de-Dieu François d'Olivier, plus connu sous le nom d'Olivier, Jean-de-Dieu (1753-1823). Les catalogues des grandes bibliothèques (la Bibliothèque Nationale en particulier), reprenaient le plus souvent ce nom, mais aussi parfois indiquaient que Jean-Jacques Lefranc de Pompignan pourrait également en être l'auteur. Ayant développé de nombreux arguments confirmant cette seconde attribution, il m'a été possible de convaincre les conservateurs de la Bibliothèque Nationale de France de la nécessité d'une modification.

dans laquelle il s'adresse à l'abbé Pellegrin qui a commis le livret d'un opéra sous le pseudonyme du *Chevalier Pellegrin*[24] :

Épigramme

Il est donc vrai, cher abbé, que ta muse
Sous nouveau nom vient braire dans ces lieux ;
Peur du sifflet a produit cette ruse :
Voudrais-tu donc t'escrimer de ton mieux ?
Mais c'est en vain que tu trompes nos yeux :
Le masque, abbé, ne fait rien à l'affaire,
Changer de nom, à quoi bon ce mystère ?
Quand comme toi, vil rebut d'Hélicon,
Un sot auteur, Pellegrin, veut nous plaire
Il doit changer de style au lieu de nom.

Il y a bien dans la forme poétique et dans le style humoristique de cette pièce, quelques ressemblances avec celles de *L'Almanach du Diable.*

3) *L'existence d'une copie manuscrite de l'Almanach de 1737 à Aurillac*[25]*, inscrit la composition de cette œuvre dans les données biographiques de l'auteur de* Didon :

Cela ne peut être un hasard qu'une copie manuscrite de cette œuvre soit conservée par les Archives départementales du Cantal, à Aurillac, alors que l'on sait que Jean-Jacques Le Franc de Pompignan a séjourné plusieurs mois à Aurillac en 1738. Ce séjour a duré six mois, de mars à septembre 1738, car Lefranc, alors avocat général à la Cour des aides de Montauban, y a été assigné à résidence, à la suite d'une lettre de cachet. À l'exception d'une lettre à Thieriot en date du 10 juin 1738, on n'a aucune relation directe des conditions de son séjour. Dans ce courrier, il se plaint d'être exilé « *dans le plus affreux pays du royaume* » et d'avoir été injustement sanctionné. « *On récompense ailleurs,* écrit-il*, les talents et les sentiments ; en France, ou les punit*. » Puis il évoque son *Épître à Polymnie*, qu'il considère comme l'une de ses meilleures œuvres. Il l'avait écrite à Montauban, en décembre 1736, mais à Aurillac, il la modifie pour l'adapter aux circonstances nouvelles de son existence. Loin de Paris, il pense toujours à Mademoiselle Deshaies et son souvenir est encore plus présent depuis qu'il se morfond dans ces montagnes auvergnates qu'il déteste :

« *Ô des plus beaux objets agréables images,*
Pourquoi me suivez-vous dans ces climats sauvages ?[26]
Fuyez ; de mon destin je dois subir la loi ;
Polymnie est heureuse, et c'est assez pour moi. »

Il trompe également son ennui en se livrant à des travaux de traduction : d'abord la troisième élégie du premier livre des *Tristes* d'Ovide, le poète latin comme lui exilé[27], chez qui

[24] À Monsieur Enlart de Grandval le fils, à Arras. (Archives départementales de Tarn-et-Garonne, 117 J 1). À Paris, ce 18 octobre 1726.
[25] Une copie manuscrite est conservée aux Archives départementales du Cantal et est mentionnée sur son site internet. Voir en ligne : https://archives.cantal.fr/explorer/document-du-mois/2014/predictions-sataniques-et-humour-demoniaque-lalmanach-du-diable-1737, Fonds Mazerolles, Cote : 5 NUM 79. Il a fait l'objet d'un article publié par *La Revue de la Haute-Auvergne*, tome 87, janvier-juin 2025, p. 83-110 : Carral, Jacques, « L'Almanach du Diable contenant des prédictions très curieuses et absolument infaillibles pour l'année 1737, Un étrange manuscrit du fonds Mazerolles ».
[26] Les montagnes d'Auvergne (note de l'auteur).
[27] *Départ d'Ovide*, dans le vol 4, p. 409, des *Œuvres* de 1784.

probablement il décèle des correspondances littéraires avec sa situation personnelle. Il s'attaque également à la *Prière universelle* du poète anglais Pope, qu'il transpose avec le plus d'exactitude possible, strophe par strophe, en conservant au final le même nombre de vers. A-t-il emmené avec lui à Aurillac un exemplaire de l'Almanach du Diable ? On peut le penser.

4) Les épigrammes d'autosatisfaction/dérision dans les Almanachs de 1737 et 1738.

Dans la prédiction 12 de l'*Almanach de 1737*, Lefranc évoque son cuisant échec dans son affrontement avec Voltaire, quand il a été question de faire représenter sa *Zoraïde* au Français. Dans cette épigramme, il se donne cependant le beau rôle et se pose en victime des agissements des Comédiens ordinaires du Roi qui, selon lui, auraient fait barrage, après le succès de sa tragédie *Didon*, en juin 1735, à la présentation de sa pièce *Zoraïde* :

Prédiction 12

Plus versé dans la Poétique
Que dans le Digeste et Cujas,
Un jeune magistrat dans un tripot comique
Vient manger sa charge et ses ducats
Fier du succès d'une grande élégie (a)
Que ces déclamateurs auront seuls fait valoir,
Il viendra leur offrir encor sa tragédie (b)
Mais n'ayant plus de quoi payer la Compagnie
Il ne pourra la faire recevoir

(a) La tragédie de Didon
(b) La tragédie de Zoraïde

Sans incriminer directement Voltaire qui a intrigué pour faire représenter *Alzire* au Français, avant *Zoraïde,* Lefranc, dans cette épigramme, accuse les Comédiens Français de vénalité, tout en louant les mérites de sa première tragédie qu'il qualifie de « grande élégie » et, dans *l'Almanach de 1738*, il évoque, dans l'épigramme 36 le *Triomphe de l'Harmonie* de Grenet, dont il est le librettiste, pièce en un acte qui a été donnée au Théâtre italien en mai 1737.

*Irez-vous voir ce triomphe nouveau **
Que Grenet vient de mettre sur la scène
Et dont Le Franc tira les vers de son cerveau ?
Jamais rien de si beau ne s'est vu sur la scène.
Les habits sont, dit-on, du plus bel oripeau ;
Servandoni de son pinceau
Y fait briller l'heureux génie,
Et les chœurs sont une copie
Des charivaris de Rameau.
Enfin tout cela fait un spectacle très beau.
Quel dommage qu'il ait oublié l'Harmonie.

** Le Triomphe de l'Harmonie par Mr. Grenet.*

Ces deux épigrammes portant sur des sujets assez insignifiants dans le contexte de la vie théâtrale pourtant agitée de l'époque, suggèrent fortement qu'elles n'ont été retenues que parce que celui qui les a choisies n'était autre que celui qui les a composées et dont il était lui-même le sujet.

***

Le volume relié des *Almanachs du Diable de 1737 et 1738*, sous la forme d'une copie manuscrite, acquis par les Archives départementales de Tarn-et-Garonne, est un document rare et même unique. Rare, parce ce que ces *Almanachs du Diable*, qu'ils soient en version imprimée ou manuscrite, ne figurent pas dans tous les catalogues des bibliothèques publiques et parce qu'on n'en trouve presque jamais d'exemplaire en vente dans les librairies spécialisées. Il est rare aussi parce qu'il n'existe que très peu de copies manuscrites (deux à notre connaissance qui peuvent être consultées, pour l'année 1737, une à Paris et une autre à Aurillac). Il est même unique, au sens propre du terme, car on ne connaît aucun autre exemplaire de même nature, d'un livre relié regroupant en un seul recueil les deux almanachs de 1737 et 1738. Une édition critique de ces *Almanachs du Diable* pourra mettre en lumière les similitudes et les différences entre les éditions que nous avons identifiées. En attendant, les lecteurs curieux sont invités à se rendre aux Archives départementales de Tarn-et-Garonne pour y consulter en salle de lecture ce précieux document dont la cote AD82 1 J 754, est à noter[28].

[28] Une version numérisée sur le site des AD852 est également attentudue.